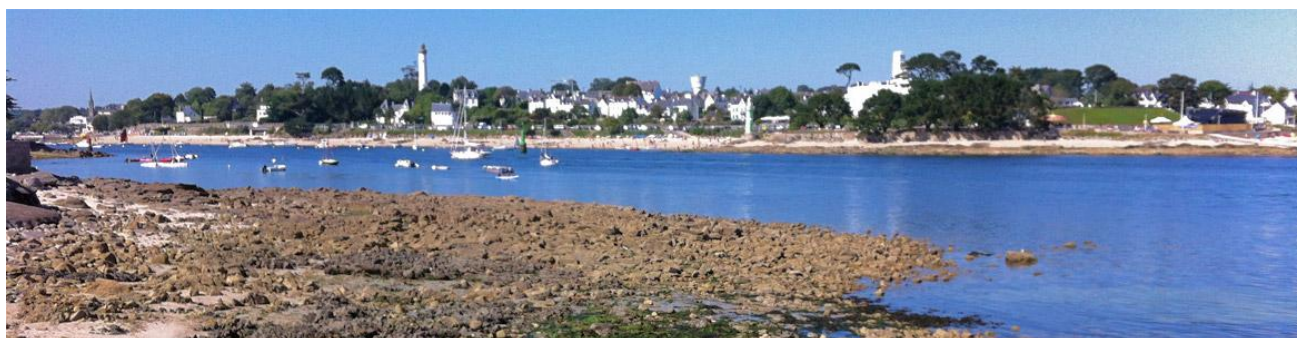


VILLE DE
BÉNODET



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
2026

I - INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire (D.O.B) doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de plus de 3 500 habitants, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévu pour les départements (loi du 2 mars 1982).

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales reprend cette disposition : « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8* ».

Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

La loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, a apporté des précisions et soumis les collectivités de plus de 10 000 habitants à de nouvelles obligations d'information dans le cadre du DOB dans un souci d'accroissement de la transparence financière. Outre un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure des effectifs et de l'évolution des dépenses de personnel doit être faite notamment en termes de traitements indiciaires, régimes indemnitaires, nouvelles bonifications indiciaires.

II – ELEMENTS DE CONTEXTE :

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 s'inscrivent dans un contexte politique et économique particulièrement incertain. En effet, la nomination du gouvernement Lecornu II et la non-utilisation du 49.3 à l'assemblée nationale devaient ouvrir un débat parlementaire plus complet sur le projet de loi finances 2026, sans toutefois garantir une adoption dans les délais prévus par la constitution.

Aussi, une loi de finances spéciale a été promulguée le 26 décembre 2025 pour permettre le fonctionnement régulier de l'Etat et des collectivités territoriales jusqu'à l'adoption d'une loi de finances pour 2026.

Or faute de majorité, le gouvernement a pris la décision d'annuler les débats parlementaires et de recourir au 49.3 de la constitution pour arrêter le vote du budget pour l'année 2026.

La volonté du gouvernement de poursuivre le redressement des comptes publics en ramenant le déficit sous les 3% du PIB d'ici 2027 reste confirmée et assumée.

Néanmoins, le contexte est fragile avec une croissance insuffisante et estimée à 1% en 2026 selon la Banque de France. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et le moyen orient demeurent élevées.

Ces incertitudes continueraient à freiner la reprise en 2026, et notamment la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

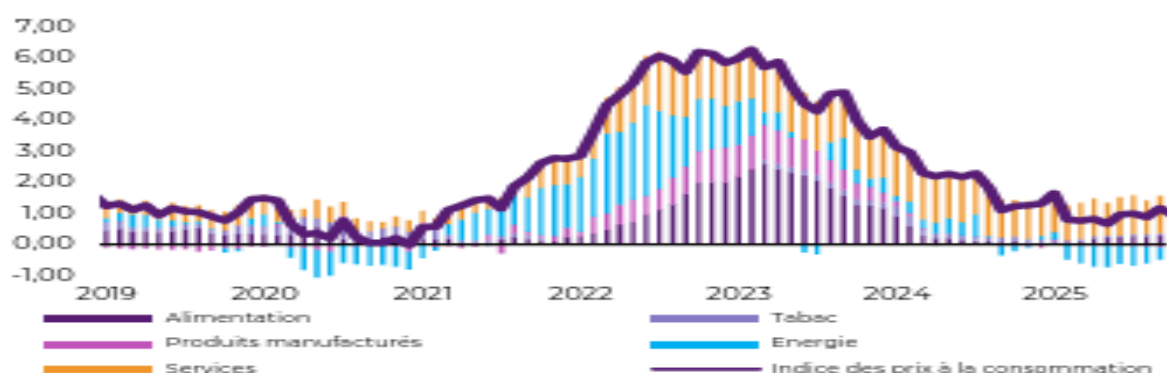
Prévisions

	2024	2025	2026
PIB (MA, %)	1,1	0,9	1,0
Consommation privée (MA, %)	1,0	0,4	0,6
Consommation publique (MA, %)	1,4	1,4	1,0
FBCF(MA, %)	-1,3	-0,2	0,6
Exportations (MA, %)	2,4	0,9	2,8
Importations (MA, %)	-1,3	2,2	1,7
<i>Demande intérieure (contrib., pp)</i>	0,6	0,5	0,7
<i>Commerce extérieur (contrib., pp)</i>	1,3	-0,5	0,4
<i>Variation des stocks (contrib. pp)</i>	-0,8	0,8	0,0
Inflation IPCH (%)	2,3	1,0	1,3
<i>hors énergie et alim. non-transf. (%)</i>	2,4	1,6	1,4

Source : Natixis CIB

L'inflation resterait modérée en 2026 expliquée par la baisse des prix du pétrole et du gaz et la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi. La Banque de France prévoit une inflation à 1.3% comme le gouvernement, le FMI table sur 1.5%, l'OCDE à 1.6% et la caisse d'épargne à 1.7%.

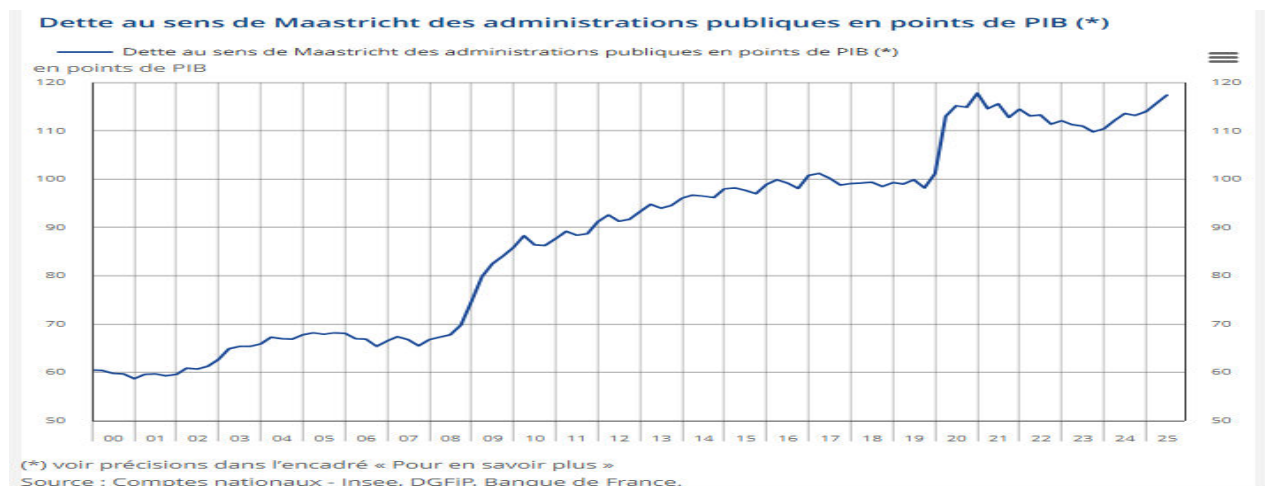
Inflation (IPC) et composantes



Source : Insee, Natixis CIB

Au dernier trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0.3% soit -60 600 emplois. Sur un an, l'emploi a baissé de 0.5% par rapport à l'année précédente soit -112 100 emplois. Il s'agit du 4^{ème} trimestre consécutif de baisse. Le taux de chômage augmentera légèrement en 2026, à 7.6%.

A la fin du 3^{ème} trimestre 2025, la dette publique s'établit à 3 482.2 milliards, soit 115,7% du PIB. Rapportée au nombre de français, elle représente environ 51 000€ par personne. L'augmentation de la dette s'accompagne mécaniquement de la hausse de la charge de la dette. En 2026, cette charge pourrait atteindre environ 75 milliards d'euros selon les trajectoires gouvernementales, ce qui en ferait le deuxième poste du budget de l'Etat devant l'Education ou la Défense.



III – LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 :

Le gouvernement a suspendu l'examen du projet de loi de finances et votera le budget 2026 via l'article 49.3 de la constitution. Les principales mesures présentées ci-dessous restent aléatoires dans l'attente d'un budget effectif pour l'exercice 2026.

Le budget 2026 ambitionne de redresser les comptes publics par des hausses de recettes fiscales avec un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés, avec la suppression de nombreuses niches fiscales et une baisse des dépenses de l'Etat, hors Défense.

Le gouvernement confirme que les collectivités devront participer à l'effort collectif mais dans des « proportions acceptables ». Calqué sur la copie du Sénat, cet effort devra donc être de près de 2 milliards d'euros contre 4.6 milliards jusqu'ici évoqués.

➤ Les principales mesures concernant les particuliers.

Gel du barème de l'impôt sur le revenu. D'ordinaire, ce barème est indexé sur l'inflation

Reconduction de la contribution différentielle sur les plus hauts revenus

Nouvelle taxe sur le patrimoine financier.

Remplacement de l'abattement actuel de 10% sur les pensions de retraite par un abattement forfaitaire de 2 000€ pour une personne seule et 4 000€ pour un couple.

Suppression de la réduction d'impôts pour frais de scolarité dans le secondaire et le supérieur.

➤ Les principales mesures concernant les entreprises.

Prolongation de la surtaxe exceptionnelle sur les bénéfices des 400 plus grandes entreprises

Relèvement du seuil du droit commun pour la franchise de la TVA

Instauration d'une taxe sur les petits colis provenant de l'étranger (hors UE)

Recentrage de certaines aides de l'Etat aux entreprises

Suppression de la baisse de la CVAE

➤ Les principales mesures concernant les collectivités.

Dispositif « DILICO2 ». Le gouvernement a acté l'entière exonération pour les communes, comme le préconisait les Sénateurs. La répartition pour ce dispositif se fera en premier lieu sur les régions via

une ponction de 350 millions suivie par les intercommunalités et les départements avec respectivement 250 millions et 140 millions. Pour mémoire, la commune a versé 42 000€ en 2025.

L'amendement proposé par le RN et adopté par l'assemblée prévoyait l'amputation de 5 milliards d'euros de la DGF 2026 pour les régions et EPCI. Cet amendement n'est à ce jour pas retenu. En revanche, la DGF ne sera pas indexée sur l'inflation, ce qui à périmètre constant implique une baisse de dotations pour ces dernières.

Si certaines dotations verront leurs composantes revalorisées (DSU, DSR..) pour un total estimé à 380M€, cette revalorisation sera financée par écrêtement d'autres dotations.

Après une proposition de nette diminution du fonds vert : 650 millions en 2026 (contre 1.15 milliard en 2025, 2.5milliards en 2024 et 2 milliards en 2023), au cours des débats parlementaires, le gouvernement semble confirmer une revalorisation de 200 millions d'euros.

Nouvelles modalités d'attribution du FCTVA avec l'exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible notamment.

Augmentation de la DSEC (dotation de solidarité pour les collectivités touchées par les évènements climatiques) de 40 millions d'€ pour atteindre 70 millions en 2026.

Report à 2027 de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels qui devait avoir lieu en 2026

IV – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

A. Les recettes réelles de fonctionnement

1 – La fiscalité

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Base TH	11 307	5 050	5 220	6 134	6 400	5 888
Taux TH	13,77%	13,77%	13,77%	14.18%	14.18%	14.18%
Produit TH	1 557	695	718	869	907	835
<i>Evolution produit</i>	2%	-55%	3,3%	+21%	+4%	-7.94%
Base THLV				492		
Taux THLV				14.18		
Produit THLV				69		
Base TFB	8 530	8 661	9 018	9 719	10 230	10 462
Taux TFB	18,36%	34,33 (*)	34,33%	35.36%	35.36%	35.36%
Produit TFB	1 565	2 967	2 607	2 911	3 065	3 136
<i>Evolution Produit</i>	2,1%	89,5%	-12,1%	11.6%	5.2%	+2.32%
Base TFNB	85	81	92	98	110	121
Taux TFNB	60,95 %	60,95 %	60,95 %	62.78%	62.78%	62.78%
Produit TFNB	52	49	56	61	69	76

THLV : taxe d'habitation sur les locaux vacants
Délibération du Conseil municipal du 23 septembre 2022

<i>Evolution produit</i>	-1,8%	-5,7%	14,2%	8.9%	12%	10.14%
Total produit fiscalité	3 174	3 713	3 382	3 912	4 041	4 047
<i>Evolution produit fiscal</i>	2%	16,9%	-8,9%	15.6%	3.3%	0.15%

Application du coefficient correcteur - 563K€ en 2025

En K€

(*) dont taux départemental 2020 : 15,97

Le taux communal est passé de 18,36 % à 34,33 % sans incidence pour le contribuable.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'est traduite, pour les communes, par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, à laquelle est appliqué un coefficient correcteur depuis 2022.

Le montant transféré en compensation n'est pas automatiquement égal au montant de ressources de TH « perdu » par la commune. Il peut être supérieur et on parlera de « commune surcompensée » ou inférieur pour les « communes sous compensées ».

Avec un coefficient correcteur de 0.84, la commune de Bénodet se voit « ponctionnée » 563 000€ sur ses recettes fiscales au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil municipal a voté en 2022 l'application d'une taxe d'habitation sur les locaux vacants avec l'objectif de lutter contre la vacance des logements et permettre de remettre sur le marché des logements libres de toute occupation.

Depuis 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est réalisé à partir de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) constaté au mois de novembre. L'inflation ayant été particulièrement forte en 2023, la revalorisation des bases a été supérieure à 7%. En 2024, l'évolution des bases a été de +3,9% en raison de la flambée des prix de l'énergie, contre 1.7% pour 2025.

En 2026, il est attendu une revalorisation à hauteur de 0.8% au vu du recul de l'inflation.

2 – La Dotation globale de fonctionnement

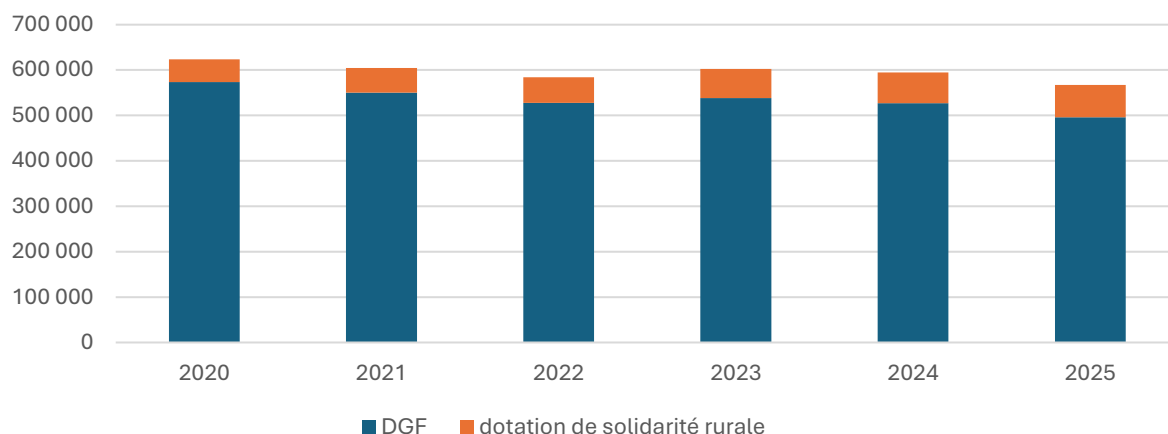
En l'absence de loi de finances 2026, le gouvernement annonçait lors des premiers débats relatifs au projet de loi de finances, une stagnation de la DGF et une volonté de favoriser les dispositifs de péréquation afin de rendre sa répartition plus équitable.

Un amendement proposé par le RN et adopté, lors des débats parlementaires prévoyait une réduction massive de la DGF de près de 5milliards d'euros versée aux régions et EPCI. Lors de l'adoption du budget pour la partie recettes, le gouvernement n'a pas retenu cet amendement. Néanmoins, la DGF ne sera pas indexée sur l'inflation et constitue, à périmètre constant, une perte de recettes pour la commune.

On constate d'ailleurs une érosion de la DGF depuis plus de 5 ans.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire	573 436	550 088 €	527 483 €	538 450 €	527 065 €	495 788 €
dotation de solidarité rurale	50 498	54 297 €	56 889 €	63 980 €	67 777 €	71 201 €
DGF	623 934€	604 385 €	584 372 €	602 430 €	594 842 €	566 989€

Evolution de la DGF de la commune en euros

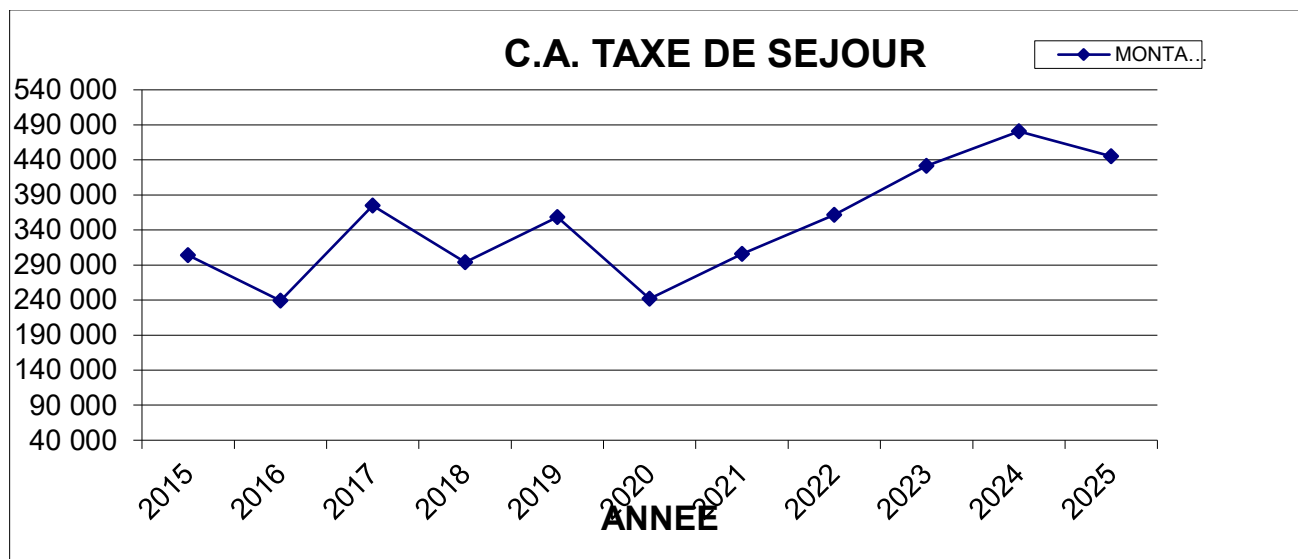


3 – La taxe de séjour

En Bretagne, la saison touristique 2025 (avril-septembre) est marquée par une reprise générale par rapport à 2024, avec environ 22.4 millions de nuitées enregistrées. Cette croissance concerne les campings et l'hôtellerie.

En 2025, Bénodet apparaît toujours comme une destination qui continue d'attirer les visiteurs. Cette année a vu une baisse de nuitées pour les locations saisonnières mais une augmentation de la fréquentation des campings et de l'hôtellerie à l'instar de la région Bretagne.

La légère baisse indiquée sur le graphe ci-dessous s'explique par un différé dans les encaissements, notamment lié à une clôture comptable plus précoce en raison des échéances municipales. A ce jour, 48K€ sont à recouvrer, ce qui porterait le montant de la taxe de séjour affectée à 2025 un peu au-dessus de 2024.



*La taxe de séjour est collectée par la commune et reversée en intégralité au budget de l'office municipal de tourisme.

3 – Synthèse des recettes réelles de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023
--	------	------	------	------

Contributions directes	3 177 334,00	3 249 952,00	3 394 326,00	3 916 324,00
Autres impôts et taxes	1 658 687,29	1 566 195,85	2 203 724,52	2 433 663,81
DGF et DSR	623 934,00	604 385,00	584 372,00	602 430,00
Autres dotations, subv et participations	223 894,59	514 302,56	318 842,55	66 486,66
Produits des services et du domaine	265 487,74	235 813,12	260 602,32	250 166,33
Autres recettes	71 950,30	81 759,44	128 591,02	140 078,13
Produits de gestion	6 021 287, 92	6 252 407,97	6 890 458,41	7 409 148,93

	2024	2025
Contributions directes	4 069 799.00	4 068 722.00
Autres impôts et taxes	2 055 877.39	2 126 329.23
DGF et DSR	594 842.00	566 989.00
Autres dotations, subv et participations	144 504.27	156 955.81
Produits des services et du domaine	252 795.37	220 088.50
Autres recettes	181 037.35	189 578.76
Produits de gestion	7 298 855.38	7 328 663.30

contributions directes : taxes foncières et d'habitation

autres impôts et taxes : attribution de compensation, droits de place, casino (impôts et prélèvement sur les produits), droits de mutation, taxe locale publicité extérieure ;

autres dotations, subventions et participations : FCTVA, région, département et compensations taxes foncière et habitation ;

produits des services : cimetière, culture, péri-scolaire, locations, redevances d'occupation du domaine public ;

autres recettes : locations, cabines de bains, concessions

Les produits de gestion progressent de **+0.41%** pour la période 2024 à 2025.

Bien que la commune ait fait le choix de ne pas ou peu augmenter les taux d'imposition sur la période de référence, les contributions directes demeurent une recette importante, preuve du dynamisme immobilier de la commune.

Les autres impôts et taxes connaissent une évolution à la hausse de **+3.43%** entre 2024 et 2025 sous l'effet combiné de l'augmentation des droits de mutation (+30K€) et du produit des jeux du casino (+38K€)

Le poste de recettes « dotations et participations » restent variables et dépendant des subventions et participations reçues.

Le produit des services et du domaine, qui regroupent essentiellement les concessions cimetières ainsi que les redevances occupation du domaine public, culturelles et scolaires, demeurent relativement constantes sur la période. On note cependant une baisse entre 2024 et 2025 relative à la redevance d'occupation du domaine public en raison notamment d'un rattrapage réalisée sur les années 2023 et 2024.

Les autres recettes qui regroupent les locations, les revenus des immeubles ainsi que les redevances pour concessions évoluent sur la période 2024/2025 notamment dû aux revenus des immeubles.

B – les dépenses réelles de fonctionnement

1- les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont en constante évolution notamment avec une inflation galopante ces dernières années et une flambée des énergies. Néanmoins, l'optimisation dans la gestion courante a permis de réduire les dépenses à caractère général de **– 1.53%** pour l'exercice 2025.

Il conviendra de maintenir cet effort de gestion afin de dégager un autofinancement suffisamment confortable et indispensable à la réalisation des projets communaux.

Charges	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chap. 011 : charges à caractère général	1 363 993€	1 388 538 €	1 580 585 €	1 725 626 €	2 072 091 €	2 040 351€

La commune maintient ses efforts en matière de rénovation énergétique de son patrimoine afin de continuer à réguler les dépenses d'énergie.

2 – les charges de personnel

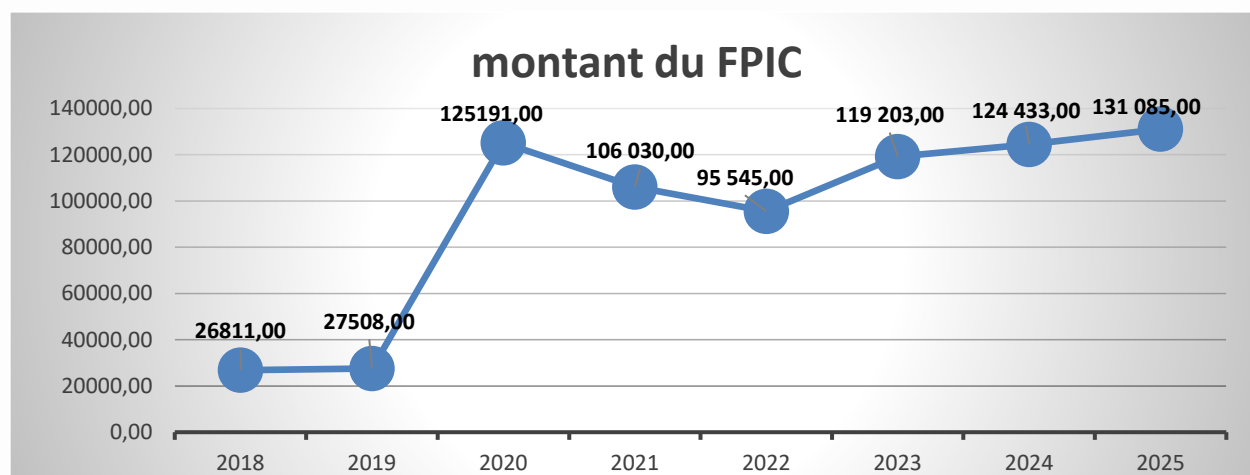
année	Dépenses réelles fonctionnement	Dépenses personnel	%
2020	3 506 825,13 €	1 393 194,84 €	39,72 %
2021	3 375 358,82 €	1 330 940,03 €	39,43 %
2022	3 890 037,36 €	1 483 154,63 €	38,12 %
2023	4 004 416,24 €	1 519 131,82 €	37,93 %
2024	4 414 966,03 €	1 538 809,81 €	34,85 %
2025	4 689 147.45 €	1 654 627.27 €	35.29 %

Les dépenses de personnel ont progressé de +7.5% en raison notamment de :

- La hausse progressive du taux de cotisation de la CNRACL de 3 points sur quatre ans portant le taux à 34.65% soit +27 846€ en 2025
- La hausse des cotisations CNFPT, URSSAF, caisses de retraite pour un montant de 57K€,
- L'augmentation de l'assurance du personnel pour un montant de plus de 5K€,
- Le GVT (glissement vieillesse technicité) = impact du vieillissement et de l'avancement de carrière des agents sur la masse salariale
- Les avancements de grade et promotions internes de l'année 2025
- La titularisation de certains collaborateurs

3 – le FPIC

La commune de Bénodet doit s'acquitter, chaque année, d'un reversement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Ce reversement a évolué à la hausse en 2020, (+355 %), le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays fouesnantais appliquant le droit commun depuis 2020, suite au vote politique de la commune de Gouesnac'h et du groupe opposition de l'assemblée délibérante de la Communauté de communes du Pays fouesnantais. Le droit commun imposé par l'Etat s'appliquera donc pour toutes les communes.



4 – Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général	1 580 585.28	1 725 628.12	2 072 091.30	2 040 351.11
Charges de personnel	1 483 154.63	1 519 131.82	1 538 808.81	1 654 627.27
Atténuation de produits	576 821.09	446 763.07	574 334.32	655 661.73
Autres charges de gestion courante	182 155.58	187 083.87	166 883.84	207 202.49
Charges financières	54 441.77	48 307.05	62 846.76	126 549.33
Charges exceptionnelles	3 700.00	68 888.47	0.00	4 755.52
Dépenses réelles de fonctionnement	3 880 858.35	3 995 802.40	4 414 966.03	4 689 147.45

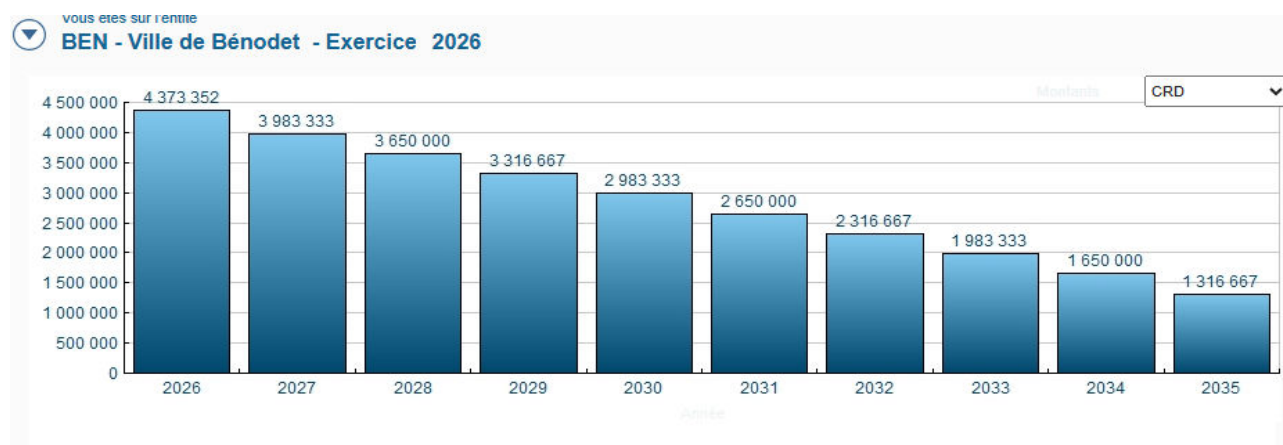
C – l'endettement de la commune

L'encours de la dette de la commune est de 4 373 352.45€ au 01/01/2026. Un emprunt est arrivé à échéance le 31 mars 2025, un autre est prévu à échéance le 30 avril 2026.

L'endettement de la commune sur les années à venir se décrit ainsi :

Année	2025	2026	2027	2028	2029
Intérêts de la dette	127 298,74 €	114 256,67 €	104 688,33 €	95 955 €	87 221,67
Capital remboursé	598 669,97 €	390 019.06 €	333 333.32 €	333 333.32 €	333 333.32 €
Annuité	725 968,71€	504 275.73 €	438 021.65 €	429 288.32€	420 554.99 €

Profil d'extinction de la dette :



Capacité de désendettement :

Le ratio de désendettement (en cours total de la dette sur l'épargne brute) mesure de façon théorique le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute. C'est un des principaux indicateurs de solvabilité d'une collectivité.

en K Euros

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dette en capital	2 238€	1 575€	2 963€	2 365€	4 844 €	4 373€
CAF brute	3 412€	3 365€	3 471€	4 090€	3 595 €	3 353€
Ratio	0,65 ans	0,46 ans	0,85 ans	0,57 ans	1,34 ans	1.30 ans

en K Euros

La capacité de désendettement s'établit à 1.30 ans, ratio nettement en deçà des moyennes nationales.

V – LES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE

A. La capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Cet excédent permet ainsi à une collectivité de faire face au remboursement de sa dette en capital et de financer tout ou partie de l'investissement.

Il s'agit d'un outil de pilotage incontournable d'une collectivité, permettant d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir d'une collectivité.

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	6 418	6 745	7 489	8 093	8 056	8 042
Dépenses réelles de fonctionnement	3 411	3 382	3 890	4 004	4 414	4 689
CAF brute	3 412	3 365	3 471	4 090	3 595	3 353
Remboursement des emprunts	748	664	614	597	521	469
CAF nette	2 663	2 701	2 857	3 493	3 074	2 884

L'analyse de la capacité d'autofinancement montre que fin 2025, la collectivité dispose d'un solde de 2 884K€, démontrant une situation financière saine.

B. Montant des investissements réalisés (chapitres 21 et 23) :

Le tableau témoigne d'un ambitieux programme d'investissement sur le mandat actuel, démontrant une volonté politique de proposer aux habitants un cadre de vie, des équipements et infrastructures de qualité et la mise en valeur du patrimoine. Ces axes ont constitué le fil rouge dans l'élaboration des projets d'investissement et concourent fortement à l'attractivité de la commune.

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 21	166 949€	151 354€	1 075 540€	263 403€	443 599€	437 149€
Chapitre 23	2 354 900€	2 579 114€	4 355 063€	5 428 914€	6 149 655€	4 617 149€
Total	2 531 849€	2 730 468€	5 430 603€	5 692 317€	6 593 254€	5 054 298€

Chapitre 21 : immobilisations corporelles (terrains, matériel roulant, matériel de transport, matériel de bureau, informatique, mobilier).

Chapitre 23 : Constructions et installations.

C. Le financement de la section d'investissement :

	2022	2023	2024	2025
FCTVA	406 660.39€	417 755.22€	659 623.75€	789 325.52€
Taxe d'aménagement	205 204.76€	242 951.89€	136 763.49€	28 980.87€
Subventions d'équipement	169 638.00€	197 456.20€	865 914.00€	351 458.93€
Emprunts	2 000 000€	0.00€	3 000 000€	0€
Dotation aux amortissements	151 643.52€	236 279.87€	222 402.77€	259 613.73€

D. Les orientations pour 2026 :

✓ **Un cadre de vie paisible et préservé**

Aménagement de l'esplanade du casino
Amélioration de la voirie et des mobilités douces
Enfouissement des réseaux route Goarem Vraz et chemin de Kerlenar
Travaux rue du phare
Réhabilitation des WC publics
Sécurisation et extension de la vidéosurveillance

✓ **Une ville attractive, culturelle et sportive**

Poursuite des travaux de la salle polyvalente Poulpry
Fin des travaux de la médiathèque avec une ouverture prévue en mai
Remise à niveau des sièges du cinéma
Amélioration de l'espace « Fête de l'été » - Butte du Fort
Réfection de l'intérieur des cabines de bain

✓ **Une ville citoyenne et engagée**

Début des travaux d'extension du cimetière
Remplacement des jeux extérieurs au centre de loisirs et à l'école Kernevez
Mise en place d'une autoconsommation des panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments communaux pour réduire les factures énergétiques

✓ **Un patrimoine à préserver, un héritage à transmettre**

Diagnostic architectural pour l'église Saint Thomas
Réaménagement du lavoir de TROUZ AN DOUR
Mise aux normes thermiques du bâtiment Venelle Notre dame de la mer pour mise à disposition du logement auprès du bailleur social Espacil.